



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GARRIGUES CAMPAGNE Séance du Mercredi 17 Décembre 2025

Date de la convocation du comité et affichage :

9 Décembre 2025

Nombre de membres :

En exercice : **47**

Présents : 36

Représentés : 4

Absents : 7

Qui ont pris part au vote : 40

Vote :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq et le mercredi 17 décembre à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre prescrit par la loi à la mairie de SAINT-DRÉZÉRY (Salle Bagnara Di Romagna), sous la Présidence de M. Jacques GRAU.

Étaient présents : ALIAGA Rémi, ANTOINE Pierre, BASCOU Éric, BERGER Rose-Marie, BOTTRAUD Marie-Anne, CARRERE Christophe, CASTANIÉ Geneviève, COURNET Serge, DACHEUX Jean-Philippe, DE MONTGOLFIER Isabelle, DEVRIENDT Denis, DEWINTRE Thierry, DOMENECH Jean-Marie, ESCURET Serge, ESPINOSA Gérard, GALABRUN BOULBES Jackie, GAUD Jean-Claude, GLEIZES Guy, GRAU Jacques, GRAVEGEAL Jacques, IMBERT Jean-Claude, JEANJEAN Christian, LAGARDE Philippe, LECHEVALIER Stève, LOUCHE Christian, MARTINEZ Antoine, MARY Patrick, MATHERON Françoise, MAZOLLIER Élisabeth, MOYNIER Arnaud, PECOUL Jean-Michel, PELLET Yvon, PEYRIERE Lionel, QUINET Thomas, RAYMOND Joël, ROUVIÈRE ESPOSITO Agnès.

Pouvoirs de : LAFFORGUE Frédéric à DEWINTRE Thierry, MARTRE Guy à GALABRUN BOULBES Jackie, MEISSONNIER Jean-Luc à MAZOLLIER Élisabeth, NOËL Thierry à RAYMOND Joël.

Absents : ARMAND Jean-Claude, BALAZUN Geniès, BÉZIAT Patrick, CAUSSIL Frédéric, MARTINEZ Lionel, NADAL Karine, REVOL René.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel PECOUL

Après l'appel des présents, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la présente séance

Objet : Délibération N° 2025-12-17-30

Augmentation des tarifs de vente d'Eau Brute pour les exercices 2026 et 2027.

Monsieur Éric BASCOU Vice-Président Délégué rappelle que lors du vote du Débat d'Orientation Budgétaire du budget eau brute 2026, il a été évoqué la nécessité d'augmenter la tarification de vente d'eau brute pour tous les usagers et ce dans un souci d'équilibre budgétaire pour les exercices 2026 et 2027. Ces augmentations tarifaires se feront de manière échelonnée en fonction du type d'usagers et comme suit :

Pour les EUD (particuliers) :

Le prix du m3 au-delà du forfait (sauf pour le forfait 70 m3) augmentera de 10% échelonné sur 2 années :

- + 5% au 01/01/2026 :

TARIFS EUD	€ HT
REDEVANCE DEBIT	70,56
REDEVANCE COMPTEUR	32,72

PRIX M3> FORFAIT 70M3	1,8548
PRIX M3> FORFAIT 150 à 250M3	1,368
PRIX M3> FORFAIT 300M3	1,028

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 034-253400725-20251217-2025_12_17_30-DE

- + 5% au 01/01/2027

TARIFS EUD	€ HT
REDEVANCE DEBIT	70,56
REDEVANCE COMPTEUR	32,72
PRIX M3> FORFAIT 70M3	1,8548
PRIX M3> FORFAIT 150 à 250M3	1,436
PRIX M3> FORFAIT 300M3	1,080

Pour les Semi-Agricoles :

Le prix du m3 et les redevances débit et compteur augmenteront de 10% également échelonné sur 2 années :

- + 5% au 01/01/2026

TARIFS SEMI AGRICOLES	€ HT
REDEVANCE DEBIT	113,91
REDEVANCE COMPTEUR	75,12
PRIX M3 CONSUMME	0,623
REDEVANCE LUTTE INCENDIE	12,46

- + 5% au 01/01/2027

TARIFS SEMI AGRICOLES	€ HT
REDEVANCE DEBIT	119,61
REDEVANCE COMPTEUR	78,87
PRIX M3 CONSUMME	0,654
REDEVANCE LUTTE INCENDIE	13,09

Pour les Agricoles :

Le prix de la redevance débit et compteur augmentera de 15% et le prix du m3 consommé passera de 0.197 à 0.301 €, cette augmentation sera lissée sur 4 semestres (2 ans) :

- Au 01/01/2026

TARIFS AGRICOLES	%	€ HT
REDEVANCE DEBIT	+ 3.56 %	86,43
REDEVANCE COMPTEUR	+ 3.56 %	74,09
PRIX M3 CONSUMME	+ 11.50 %	0,223
PRIX M3 > PALLIER	0%	0,477

- Au 01/07/2026

TARIFS AGRICOLES	%	€ HT
REDEVANCE DEBIT	+ 3.56 %	89,51
REDEVANCE COMPTEUR	+ 3.56 %	76,72

PRIX M3 CONSOMME	+ 11.50 %	0,249
PRIX M3 > PALLIER	0%	0,477

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
 Reçu en préfecture le 18/12/2025
 Publié le
 ID : 034-253400725-20251217-2025_12_17_30-DE

- Au 01/01/2027

TARIFS AGRICOLES	%	€ HT
REDEVANCE DEBIT	+ 3.56 %	92,69
REDEVANCE COMPTEUR	+ 3.56 %	79,46
PRIX M3 CONSOMME	+ 11.50 %	0,275
PRIX M3 > PALLIER	0%	0,477

- Au 01/07/2027

TARIFS AGRICOLES	%	€ HT
REDEVANCE DEBIT	+ 3.56 %	95,99
REDEVANCE COMPTEUR	+ 3.56 %	82,28
PRIX M3 CONSOMME	+ 11.50 %	0,301
PRIX M3 > PALLIER	0%	0,477

Après une présentation détaillée de ces tarifs par Monsieur le Vice-président Délégué, Monsieur le Président propose aux membres présents :

- D'adopter les nouveaux tarifs proposés,
- Que ces derniers soient applicables à compter des exercices 2026 et 2027,
- D'autoriser Monsieur le Président ou à défaut Monsieur le Vice-président Délégué en charge de l'eau brute, à prendre toutes dispositions concernant la mise en œuvre de cette tarification.

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu, Monsieur le Président soumet le projet au vote à l'Assemblée qui adopte à l'unanimité (0 abstentions, 0 voix contre) la proposition formulée

Ainsi fait et délibéré,
 les jours, mois et an que dessus.
 Signé par les membres présents.
 Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Le Président
Jacques GRAU

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jacques GRAU".

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (articles R 421-1 et 421-2 du Code de la justice Administrative). Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.